

## **Conseil municipal du 16/12/15 : ORDRE DU JOUR :**

1. Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale ; Commission municipale d'action sociale et transfert de l'actif à la commune.
2. Budget 2015 : compte 2012-OP14, document d'urbanisme et honoraires ; lotissement : écritures comptables des stocks au 31.12.2015.
3. Demande de subvention de l'IME de Châteaubriant pour un élève.
4. Info dernier commerce.
5. Finalisation du bulletin.
6. Finalisation et modalités d'application de la signalétique.
7. Projet de concert à l'église.
8. Préparation des vœux.

## **COMPTE-RENDU :**

*Présents : H.Valais, G.Geslin, P.Jolys, R.Soulas, M.Alonso, P.Boucault, A.Brizard, T.Monnet, D.Noury, A.Primault, A.Thomas*

*Excusés : M. Alonso (avec procuration)*

1. La loi Notre préconise de supprimer les CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants. Le budget du CCAS d'Eancé est minime (980 €). Les recettes sont une subvention communale et la location d'un terrain de 50 a. La dépense principale est la participation au repas annuel des seniors géré par le Club. Unanimité pour la suppression du CCAS au 1er janvier 2016. La Commission sera composée des conseillers municipaux anciens membres du CCAS.
2. La facture supplémentaire de l'Atelier d'Ys pour le document d'urbanisme « grenellisé » se monte à 3000 €. Somme prélevée sur le budget signalétique, excédentaire.
3. L'Institut Medico Éducatif de Châteaubriant demande une participation pour un élève d'Eancé, majeur mais ayant moins de 20 ans. Vote : 6 pour et 5 contre. Subvention accordée : 30 €.
4. Dernier commerce : accord du Département pour des aides en raison notamment du dispositif « Bouclier rural ».
5. Le bulletin est à l'imprimerie Reuzé. Livraison la veille de Noël. Prévoir la distribution au plus tard le week-end après Noël.
6. La nouvelle signalétique se met en place dans la campagne. Prévoir un article dans la presse.
7. Le concert prévu le 20 mai est avancé au 18 mars. A valider par le groupe choisi, ensuite il faudra prévenir le curé de la paroisse.
8. Vœux : une dizaine de nouveaux habitants seront invités.
9. Divers : le nouveau locataire du 1 rue Sainte-Anne, à partir du 1er décembre est Kévin Baraize. Le nouveau logo de la mairie sera placé sous les drapeaux.

## **Conseil municipal du 18/11/15 : annulé**

## **Conseil municipal du 21/10/15 : ORDRE DU JOUR :**

1. Rapport d'activités 2014 du SMICTOM
2. Rapport d'activités 2014 du SDE (syndicat d'électrification)
3. Demande de subvention classe de neige pour les élèves de CM1-CM2
4. Indemnité de gardiennage des salles 2015
5. Changement de locataire logement T4- 1 rue Sainte-Anne

6. Autorisation de transmettre des données géographiques “réseaux” à la CCPRF
7. Question: “Doit-on mettre en application une taxe de séjour ?”
8. Organisation du bureau de vote pour les scrutins des régionales des 06 et 13 décembre
9. Information “dernier commerce”
10. Fleurissement, choix peinture, toilettes publiques
11. Enquête publique PLU

#### COMPTE-RENDU :

*Présents : H.Valais, G.Geslin, P.Jolys, R.Soulas, M.Alonso, P.Boucault, A.Brizard, T.Monnet, D.Noury, A.Primault, A.Thomas*

1. Le délégué présente les chiffres clés ( 173 kg de déchets ménagers, 46 kg d’emballages, 38 kg de verre et 272 kg de déchets de déchèteries par habitant et par an). Le conseil prend acte du rapport d’activités. Il est disponible en mairie.
2. Le délégué présente les chiffres clés (2h à 3h de coupure de courant sur une année). Le conseil prend acte du rapport d’activités. Il est disponible en mairie.
3. 7 élèves d’Eancé partent en classe de neige fin janvier. Une subvention de 80 euros est accordée par élève soit 560 euros.
4. 1 275 euros sont alloués à l’employé communal comme indemnité pour le gardiennage des salles.
5. Le locataire du T4 situé 1 rue Sainte-Anne quitte le logement début Janvier. Le loyer sera de 420 euros, pour s’aligner sur les tarifs des loyers alentours. Un diagnostic de performance énergétique sera réalisé.
6. Le conseil autorise la transmission des données géographiques réseaux (assainissements autonomes et collectifs, électricité, eau, téléphone, éclairage public) à la CCPRF.
7. Le conseil déroge à la mise en application de la taxe de séjour.
8. Un planning a été établi pour organiser le bureau de vote des scrutins des élections régionales.
9. L’architecte conseil du département est passé visiter les différents lieux possibles.
10. La commission bâtiments va choisir la couleur de peinture des toilettes publiques, qui ont été entièrement nettoyées. Elle réfléchit également à l’emplacement éventuel de toilettes sèches près du cimetière.
11. L’enquête publique pour le PLU est programmée du 3 novembre au 4 décembre.

#### **Conseil municipal du 16/09/15 : ORDRE DU JOUR :**

1. Rapport d’activités 2014 du SMICTOM
2. Proposition “Avenant” à l’architecte-Atelier 44-M.Clément / Travaux de l’église
3. Devis “Effacement réseaux” route de Senonnes
4. Renouvellement “Adhésion” au Contrat d’assurance des risques statutaires / personnel communal
5. Rythmes scolaires
6. Demande “évaluation des domaines” de la propriété communale 9 Contour René Gisteau
7. Dernier commerce
8. Préparation de la journée détente du 19 septembre
9. Accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)

#### COMPTE-RENDU :

*Présents : H.Valais, G.Geslin, P.Jolys, R.Soulas, M.Alonso, P.Boucault, A.Brizard, T.Monnet, D.Noury, A.Thomas*

*Absente : A. Primault.*

1. Le rapport sera détaillé au prochain conseil municipal. Le SMICTOM propose des Portes Ouvertes pour les élus le vendredi 16 octobre et pour le public, le samedi 17 octobre.
2. Travaux de l'église : Avenant pour la réactualisation des honoraires de l'architecte Clément-Atelier 44 sur le montant des travaux réalisés : + 3 348,32 HT soit 4 018 TTC
3. Devis de l'effacement de réseaux (électricité, éclairage public et réseau Télécom) : le reste à charge de la commune est de 14 020 euros sans TVA (gérée par le SDE).
4. Le conseil municipal accepte de renouveler le contrat d'assurance groupé pour les risques statutaires proposé par le CDG35 pour assurer le personnel communal.
5. Le conseil municipal sera représenté à la réunion du comité de pilotage des nouveaux rythmes scolaires du 28 septembre mais s'interroge face à la décision de la municipalité de Chelun de ne pas s'impliquer dans le PeDT.
6. Le conseil décide de demander aux domaines d'estimer le bien communal situé 9 contour René Gisteau.
7. Discussion autour du dernier commerce.
8. Terrain Route de Martigné : Rendez-vous à 10h pour le circuit de randonnée de 8 km, 11h pour celui de 4 km. Apéritif offert par la municipalité à 12h30. Chacun apporte son pique-nique.
9. Le conseil municipal vote l'agenda de la mise en accessibilité à déposer à la Préfecture pour le 27 septembre. Les travaux seront étalés sur 3 années, avec une demande de dérogation pour l'installation d'ascenseurs.

#### **Conseil municipal du 22/07/15 : ORDRE DU JOUR :**

1. Rapport d'activités 2014 de la CCPRF
2. Rapport d'activités 2014 Prix et qualité de l'eau / SIEFT
3. Temps d'Activités Périscolaires : réflexions pour le PEDT à prévoir

#### **COMPTE-RENDU :**

*Présents : H.Valais, G.Geslin, R.Soulas, P.Boucault, A.Brizard, T.Monnet, D.Noury, A.Primault, A.Thomas*

*Excusés : P.Jolys, M.Alonso.*

1. Le conseil municipal va communiquer dans le prochain bulletin sur les compétences et les services proposés par la communauté de commune
2. Présentation du rapport d'activité. Le prix de l'eau est constant. A titre d'information, la facture annuelle d'un abonné est de 278 € pour un ménage moyen (120 m<sup>3</sup>)
3. Une réunion va être programmée avec les trois communes du RPI afin d'avancer sur le PEDT

#### **Conseil municipal du 24/06/15 :**

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Information PLU Intercommunal
2. Devis signalétique et modèles de panneaux, numérotation
3. Devis « fenêtres » de(s) sacristie(s)

4. Approbation de l'étalement dans le temps de la Mise en Accessibilité des ERP (établissements recevant du public)
5. Information sur les travaux de la 2x2 voies Rennes-Angers
6. SMICTOM : réflexion sur la tarification incitative et le renouvellement de l'outil de traitement
7. Compte-rendu de la Fête communale du 20 juin
8. Divers, bulletin...

#### COMPTE-RENDU :

*Présents : H.Valais, G.Geslin, P.Jolys, M.Alonso, P.Boucault, A.Brizard, T.Monnet, D.Noury*  
*Excusés : R.Soulas, A.Primault, A.Thomas*

1. Le conseil municipal a été informé des avantages et des inconvénients du PLUI, au vu du document de Mme Quellard du Syndicat d'urbanisme.

PLU

PLUI

#### AVANTAGES

Plus grande maîtrise de l'évolution du territoire communale

Meilleure intégration de la stratégie communautaire et de problématiques d'aménagement qui ont vocation à être élaborées à l'échelle intercommunale

#### INCONVENIENTS

– Nécessité d'intégrer dans le projet de développement de chaque Commune nombres d'orientations qui, en tout état de cause, sont ou seront amenées à être élaborées à l'échelle de l'ECPI (développement économique, équipements structurants, habitat, demain l'assainissement avec le projet de loi NOTRe) et supra (un cadre législatif de plus en plus contraignant et complexe à appréhender) ;- coût financier plus important (démultiplication des procédures et moindres dotations)

– Une plus grande lourdeur dans le processus d'élaboration et de gestion des évolutions du document.- Les Communes, bien qu'associées au processus, peuvent se voir imposer des dispositions les concernant qu'elles n'auraient pas décidées.-Un risque d'éloignement des élus communaux des choix relatifs à l'évolution de leur Commune en raison d'une plus grande complexité du document, au profit de quelques élus référents et des techniciens.-Un risque contentieux plus important en cas de recours contre un document unique et stratégique, avec un enjeu plus fort à obtenir son annulation.

1. L'entreprise Jézéquel, la mieux-disante (comparaison des matériaux), est retenue pour un montant de 9 697,65 euros HT pour la signalétique des panneaux de villages, des 58 mâts des villages et des 10 grands mâts des sorties de bourg, ainsi que pour les 108 numéros de maison 523,8 euros HT et les 300 numéros des pierres tombales, 1 065 euros HT.

2. L'entreprise Hériaux, la moins-disante, a été retenue pour la réfection des fenêtres de la sacristie sud.

3. L'accessibilité aux ERP est différée pour des contraintes techniques.

4. A partir de septembre 2015, les routes D94 Martigné-Pouancé et D95 Eancé-Villepot seront coupées pendant environ 2 ans.

5. Le conseil municipal a été informé des projets du SMICTOM. Les décisions seront votées samedi 27 juin. Smictom info n°13

6. Le ressenti des participants a été donné, les modalités d'amélioration ont été définies. Le compte-rendu financier sera donné au prochain conseil.

#### **Conseil municipal du 29/05/15 : ORDRE DU JOUR :**

1. Devis pour la rénovation « Voirie »
2. Engagement de garantir la non-aliénation des terrains / chemins de randonnées pédestres, afin de les labelliser
3. Préparation de la Fête communale du 20 juin
4. Avancement des travaux / clocher de l'église
5. Révision des loyers au 01/07/15
6. Rapport CCPRF 2014 : accessibilité
7. Divers

COMPTE-RENDU :

*Présents : H.Valais, G.Geslin, P.Jolys, R.Soulas, M.Alonso, P.Boucault, T.Monnet, D.Noury, A.Primault, A.Thomas*

*Excusés : A.Brizard*

1. L'entreprise Pigeon, la moins-disante, a été retenue pour l'entretien et le revêtement de la voirie des lieux-dits : La Roussière, le Breil Chevière (portion), la Voitonnois et la Guérivais (portion) pour un montant de 26 040 euros TTC (21700 euros HT).
2. La municipalité s'engage à ne pas aliéner le chemin de « sentier pédestre entre Roches et Semnon ». Ceci permet de le labelliser auprès de la Fédération Française de Randonnée.
3. Un courrier pour demander des bénévoles pour le montage et le démontage sera déposé dans les boîtes aux lettres entre le 10 et 12 juin.
4. Pendant les vacances d'été, les échafaudages autour de l'église devraient être enlevés. Le calendrier des travaux s'est bien déroulé.
5. L'indice de révision des loyers des logements communaux est de + 0.47 %, applicable au 1er juillet.
6. La commune approuve le rapport 2014 d'accessibilité de la CCPRF pour rendre plus accessible les bâtiments communaux aux personnes handicapées, conformément à la loi. La commission recense tous les travaux engagés par les communes, les commerçants et les bailleurs sociaux.
7. Six arceaux pour le garage des vélos dans l'agglomération sont commandés.